



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### hépatite B et hépatite C

Question écrite n° 128892

#### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les risques infectieux au regard des hépatites B et C encourus par les clients des pédicures et manucures. Or il s'avère que certaines pratiques esthétiques sont contraintes par la loi en matière d'hygiène et de salubrité, comme les salons de coiffure, les centres de tatouage ou de perçage, le maquillage permanent ou les UV, aucune norme n'encadre les professionnels de la beauté des pieds et des mains. Aussi il lui demande de lui indiquer s'il approuverait une extension des mesures d'hygiène existant pour les dispositifs médicaux en contact avec des muqueuses ou la peau lésée superficiellement (lavage et traitement bactéricide, fongicide et virucide du matériel).

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 128892

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 2012, page 1514

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)